



Bonjour à toutes et à tous,

Nous tenions à remercier tous ceux qui étaient présents pour cette quatrième édition de votre #JournéeDuCSE. C'était un réel plaisir d'échanger avec vous tout au long de cette journée. Nous espérons avoir répondu à vos attentes.

Comme convenu, vous trouverez dans les feuilles attachées les réponses aux différentes questions, posées à nos intervenants, durant toute cette journée.

(Chacune des questions sont regroupées par webinar et par thème).

**Pour toutes autres questions, on se donne RDV sur nos réseaux sociaux
@LaJournéeduCSE**

#JDCSE
LA COMMUNAUTÉ DES ÉLUS CSE
par  clubemployés

COMPTABILITÉ CSE : QUE FAIRE DES EXCÉDENTS CONSTATÉS SUR LES BUDGETS 2020 ?

INTERVENANT : Monsieur Steeve LOPEZ (steeve.lopez@passconseils.com)



QUESTIONS	RÉPONSES
Peut on organiser une mission réception pour l'information des salariés avec le budget fonctionnement	Dans la limite d'un petit coctail à l'issu de la réunion
Si les budgets ont jamais été utilisés, est il reporté sur les années suivantes ?	Oui le CSE cumule ses réserves d'année en année.
Est ce vrai que le budget ASC ne peut être inférieur à celui donné à N-1	Non le budget est la plupart du temps indexé sur la masse salariale
La direction nous doit elle un budget prévisionnel afin que nous puissions établir le nôtre?	Non il n'y a aucune obligation
Peut on cumuler les chèques cadeaux plusieurs fois dans l'année ex 2*100€?	Tout dépend des événements URSSAF (cf 9 événements par an).
Au niveau du budget prévisionnel, y a t'il un délai légal pour le présenter en CSE?	Non il n'y a aucune obligation
Si j'avais budgété dans mon préavis 2020 une dépense (ex pour formation des élus) mais que cette formation n'a pu être faite qu'en janvier 2021 avec facture en 2021, ce montant n'entre pas dans ma comptabilité 2020 et la somme non utilisée peut être considérée comme excédent ?	Tout à fait
Pour les chèques ANCV y a t il un montant à ne pas dépasser par an par personne	aucune limite
Budget œuvres sociales/ budget de fonctionnement comment calculer leur montant?	AEP = 0,2% pour les -2000 salariés et 0,22% pour les + de 2000 // aucune règle pour les ASC c'est une négociation
À quoi peut servir un budget de fonctionnement s'il n'a pas été utilisé sur les années antérieures	Expertise libre, formations, Expert comptable, CSE Conseils...
Cette réunion d'arrêté doit être faite pendant les réunions CSE ou c'est une réunion en plus ?	Une en plus la plupart du temps uniquement le bureau
Les intérêts de placement du budget de fonctionnement restent-ils au budget de fact, ou bien peuvent-ils être affectés au budget ASC ?	Les intérêts sont liés au budget qui a permis de les générer.
L'employeur offre chaque année un cadeau à ses employés à raison de 170 euros/salarié. Le CSE doit-il porter cette action?	Tout à fait
Si les budgets n'ont jamais été utilisés, peuvent ils être utilisés cette année ?	Oui
Une formation est-elle nécessaire pour être trésorier?	Pas d'obligation mais cela est fortement recommandé
Si on fait intervenir quelqu'un en société pour répondre à leur question on prend cela en fonctionnement?	Si les questions sont posées par les salariés = ASC si les questions sont posées par les élus = AEP
Les frais de banque du compte Oeuvre social seraient dans le budget fonctionnement ?	Non pas du tout. Frais bancaires sont liés au compte AEP ou ASC
En gros, quelles sont les obligations du trésorier?	Équipe commerciale : Formation à proposer ?
En pratique, comment dépenser le budget de fonctionnement ?	
Si pas de gros conflits avec la Direction, le compte fonctionnement peut gonfler indéfiniment... Cet argent pourrait être utilisé plus intelligemment au profit des salariés ?(question de Bastien qui intéresse plusieurs personnes)	Trop long à répondre pour une FAQ
Au niveau du budget prévisionnel, y a t'il un délai légal pour le présenter en CSE?	Aucune obligation
Le transfert de 10% de fonctionnement vers le social doit se faire avant la clôture des comptes ? (un peu tard ?) ou peut importe ? cse crée novembre 2019 ? premier clôture car 2019 2 mois et pas de versement (car le de trésorier a trader a ouvrir un compte)	Le transfert est décidé au moment de l'approbation des comptes, le transfert ne peut pas se faire avant
Y a t-il des conséquences à un transfert des 10 % d'excédent du fonctionnement vers les œuvres sociales? J'ai entendu que cela pourrait avoir des conséquences sur les demandes de formation des élus à la direction?	Oui il y a des conséquences sur les expertises cofinancées mais aucune conséquence sur la formation
Un contrôle URSSAF entreprise peut également voir les comptes CSE? Ou les deux sont bien distincts?	Oui tout à fait, la plupart du temps les deux entités sont contrôlées
Si ce transfert des 20% a été fait par un ancien bureau, pouvons-nous quand même être redressés par l'URSAFF ?	L'instance pourra être redressée en effet
Quelles sont les sanctions encourues en cas de transfert de plus de 10% de l'excédent depuis le budget de fonctionnement vers le budget des œuvres sociales ?	Reclassement de la dépense dans le bon budget et par conséquent une diminution des réserves du budget impacté à tort.
Le solde de versement de l'employeur sur le budget 2020 qui n'est versé qu'en début 2021 est-il comptabilisé sur 2020 ou sur 2021 ?	Sur 2020
Bonjour, Quel est le montant maximal (ou taux) qui peut être transféré du compte fonctionnement vers le compte œuvres sociales ?	10 %



**Merci encore pour votre participation !
On se retrouve bientôt pour une nouvelle #JournéeDuCSE**

**En attendant, pour ne rien louper des actualités CSE
on se retrouve sur nos différents réseaux sociaux.**



@LaJournéeDuCSE



@La Communauté des élus CSE